

EVALUATIONS DEPARTEMENTALES GS 2010 / 2011**Préambule**

L'évaluation des acquis des élèves est prévue par la circulaire définissant le livret scolaire. Elle prend comme référence le programme de l'école maternelle pour couvrir au mieux les objectifs de connaissances et de compétences de fin d'école maternelle.

Nombre d'entre elles peuvent être évaluées par observation directe des élèves en situation de classe ou par observation des productions, d'autres compétences nécessitent des prises d'information précises dans des situations conçues pour maintenir une évaluation objective.

Le dispositif départemental d'évaluation, dans un souci d'allègement et suite aux observations formulées par les équipes d'enseignants, évolue pour cette année de la façon suivante :

Temps 1 : prendre connaissance et s'approprier les compétences qui seront évaluées en fin de GS.

A la différence de l'année passée il n'y aura pas d'envoi de livret « élève » ni de guide pour l'enseignant pour ce temps.

Le tableau des compétences évaluées en fin d'année sera communiqué mi janvier

Pour mener ce travail dans les domaines de l'appropriation du langage, de la découverte de l'écrit et de l'approche des quantités et des nombres, les enseignants pourront s'appuyer sur :

- les pistes pédagogiques qui accompagneront l'envoi du tableau des compétences
- le livret d'évaluation GS mi année scolaire 2009/2010 disponible sur le site de l'Inspection Académique
- les propositions qui seront données par liens informatiques à partir du tableau de compétences.

Aucune remontée de résultats n'est prévue pour ce premier temps.

Recommandations

Il est important de mettre à profit ce premier temps pour :

- faire le point des acquis des élèves à cette période l'année
- investir l'ensemble des champs qui constitueront l'évaluation de fin d'année scolaire
- proposer une remédiation aux élèves les plus fragiles.

Temps 2 : Evaluer les acquis en fin d'école maternelle

Le dispositif est reconduit dans le choix des compétences des programmes 2008 de l'école maternelle.

Les compétences retenues s'appuient sur celles attendues en fin d'école maternelle. Elles se réfèrent aussi aux repères de progressivité dans le domaine du langage.

Un nouveau livret de passation pour l'élève ainsi qu'un guide pour l'enseignant sera élaboré à cet effet.

Calendrier

- Envoi des livrets début avril.
- Période de passation du 11 avril au 27 mai 2011
- Remontée des résultats dans les circonscriptions à l'aide du logiciel GEF pour le 3 juin 2011

Ces évaluations seront analysées conjointement lors des réunions de liaison entre la GS et le CP.